



COMMISSION ROYALE DES MONUMENTS ET DES SITES
KONINKLIJKE COMMISSIE VOOR MONUMENTEN EN LANDSCHAPPEN

Bruxelles Urbanisme et Patrimoine
Direction du Patrimoine Culturel
Monsieur Thierry WAUTERS
Directeur
Mont des Arts, 10-13
B - 1000 BRUXELLES

Bruxelles, 10/04/2024

N/Réf. : WSP20267_723_PUN WOLUWE-SAINT-PIERRE. Avenue de Tervueren, 394
Gest. : A. Heylen (= site classé du Parc Parmentier)
V/Réf. : 2286-0005/46/2024-083PR PERMIS UNIQUE: Rénover une maison unifamiliale 3 façades
NOVA : 19/PFU/1931581
Corr: P.-Y. Lamy / Th. Bogaert

Avis de la CRMS

Monsieur le Directeur,

En réponse à votre courrier du 14/03/2024, nous vous communiquons *l'avis favorable* émis par notre Assemblée en sa séance du 03/04/2024, concernant la demande sous rubrique.



Implantation du bien (© Brugis et © Google Streetview), plan d'archive et photos de la situation existante joints à la demande

CONTEXTE PATRIMONIAL ET DEMANDE

Cette demande vise la rénovation d'une maison unifamiliale sise 394, avenue de Tervueren à Woluwe-Saint-Pierre, *comprise dans le site classé formé par l'ancien domaine Parmentier*. L'enveloppe de la maison concernée est donc protégée car elle est dans l'emprise du site classé. Il s'agit d'une des constructions donnant sur le chemin de Ronde, surélevé par rapport à l'avenue de Tervueren et appartenant au tracé historique du parc. Menant au portail d'entrée d'origine, le premier tronçon du chemin a été loti après l'acquisition du domaine Parmentier par l'État belge en 1919.

La maison a été réalisée en 1926 selon les plans de l'architecte Gustave Maukels (1856-1933) en style éclectique d'inspiration Beaux-Arts. Implantée sur une parcelle de forme triangulaire assez exiguë, la

1/2

maison trois façades se composait initialement d'une habitation et d'un cabinet de notaire attenants comprenant deux entrées distinctes et des liaisons intérieures. Elle a été subdivisée en deux entités indépendantes dans les années 1950.

La maison de droite (vue depuis la rue), concernée par la demande, a subi plusieurs transformations tout en conservant une typologie assez proche de l'origine. Par permis de 1955 et de 1960/62 ont, outre la réorganisation intérieure, été autorisés l'ajout de lucarnes en toiture, l'aménagement d'un garage en sous-sol ainsi que la création d'une extension au-dessus du hall d'entrée. Celle-ci se présente sous forme d'un volume en porte-à faux reposant sur deux colonnes en béton.



État projeté des façades, élévations jointes à la demande

La demande vise à restaurer, à rénover et à réaménager la maison en habitation unifamiliale, et à améliorer ses performances énergétiques. Outre le réaménagement des espaces intérieurs, elle prévoit de :

- restaurer les châssis originaux en les équipant d'un double vitrage performant;
- remplacer les châssis de fenêtres des années 1960;
- mettre en peinture l'ensemble des menuiseries dans un ton blanc (option fondée sur les recommandations de l'analyse stratigraphique);
- créer une baie de fenêtre sur toute la hauteur de l'annexe arrière épousant la forme du pignon;
- agrandir la fenêtre haute du vestiaire et supprimer la baie plus récente à droite de celle-ci.

Le dossier est assorti d'une analyse historique et d'une étude stratigraphique effectuée en 2024 sur les éléments de façade.

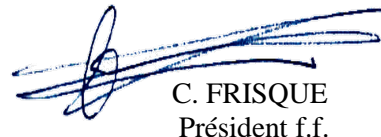
Avis

La CRMS rend sur la demande un avis favorable. Du point de vue patrimonial, les interventions consignées dans la demande n'auront pas d'impact visuel négatif sur le site protégé, ni sur l'intérêt intrinsèque de la maison.

Toutefois, la CRMS recommande de saisir l'opportunité de la future campagne de rénovation qui semble envisagée pour les toitures afin d'améliorer l'aspect et les proportions des lucarnes et de requalifier les toitures qui participent pleinement à la composition des façades, mais dont la lisibilité est aujourd'hui altérée par les modifications intervenues dans les années 1960. Cette mesure pourrait se fonder sur les élévations historiques.

Veillez agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de nos sentiments distingués.


A. AUTENNE
Secrétaire


C. FRISQUE
Président f.f.

c.c. à : pylamy@urban.brussels ; tbogaert@urban.brussels ; jvandersmissen@urban.brussels ; restauration@urban.brussels ; crms@urban.brussels